

**Quelles inégalités sont
compatibles avec les
différentes conceptions de la
justice sociale ?**

Classe de terminale

TES 1995

Les rapports entre idéal égalitaire et inégalités économiques et sociales	Société démocratique, égalité, équité, inégalité des chances, justice sociale
---	---

TES 2002

Idéal démocratique et inégalités	Société démocratique, justice sociale, équité	Incitations, méritocratie, exploitation	On s'interrogera sur l'articulation, au sein des sociétés démocratiques, entre égalité des droits, égalité des chances et égalité des situations. Sans développer toute la richesse du débat contemporain, on introduira, à partir de l'étude des inégalités et de la mobilité sociale, une discussion sur les rapports entre justice sociale et inégalités. Pour questionner les relations entre égalité et équité, on discutera comment certaines inégalités peuvent être considérées comme justes parce qu'elles bénéficient aux plus défavorisés, alors qu'à l'inverse l'égalité peut être injuste si elle conduit à ignorer des différences jugées légitimes entre individus. On présentera le débat qui oppose les tenants de la récompense des plus méritants, d'une part et les tenants de l'égalisation nécessaire, d'autre part : les uns voient dans l'inégalité un aiguillon, les autres un frein. Ces questionnements pourront être liés à celui concernant l'Etat-providence et la cohésion sociale.
---	---	---	--

<p>1.1 Comment les pouvoirs publics peuvent-ils contribuer à la justice sociale ?</p>	<p>Égalité, discrimination, assurance / assistance, services collectifs, fiscalité, prestations et cotisations sociales, redistribution, protection sociale.</p>	<p>On s'interrogera sur les fondements des politiques de lutte contre les inégalités en les reliant à la notion de justice sociale ; on rappellera à ce propos que toute conception de la justice doit répondre à la question : « L'égalité de quoi ? ». On distinguera égalité des droits, égalité des situations et égalité des chances.</p> <p>On analysera les principaux moyens par lesquels les pouvoirs publics peuvent contribuer à la justice sociale : fiscalité, redistribution et protection sociale, services collectifs, mesures de lutte contre les discriminations. On montrera que l'action des pouvoirs publics s'exerce sous contrainte et qu'elle fait l'objet de débats quant à son efficacité : risques de désincitation et d'effets pervers.</p> <p>Acquis de première : État-providence, prélèvements obligatoires, revenus de transfert.</p>
--	--	--

Quelles inégalités sont compatibles avec les différentes conceptions de la justice sociale ?

- Connaître les grandes tendances d'évolution des inégalités économiques depuis le début du XXe siècle et comprendre que les inégalités économiques et sociales présentent un caractère multiforme et cumulatif.
- Savoir interpréter les principaux outils de mesure des inégalités, statique (rapport inter-quantiles, courbe de Lorenz et coefficient de Gini, top 1%) et dynamique (corrélation de revenu parents-enfants).
- Comprendre que les différentes formes d'égalité (égalité des droits, des chances ou des situations) permettent de définir ce qui est considéré comme juste selon différentes conceptions de la justice sociale (notamment l'utilitarisme, le libertarisme, l'égalitarisme libéral, l'égalitarisme strict).
- Comprendre que l'action des pouvoirs publics en matière de justice sociale (fiscalité, protection sociale, services collectifs, mesures de lutte contre les discriminations) s'exerce sous contrainte de financement et fait l'objet de débats en termes d'efficacité (réduction des inégalités), de légitimité (notamment consentement à l'impôt) et de risque d'effets pervers (désincitations).

Connaître les grandes tendances d'évolution des inégalités économiques depuis le début du XXe siècle et comprendre que les inégalités économiques et sociales présentent un caractère multiforme et cumulatif.

Présenter l'évolution des grandes tendances des inégalités économiques en sensibilisant les élèves à :

- La distinction inégalités de revenu / inégalités de patrimoine (qui sera remobilisée pour présenter le caractère multiforme et cumulatif des inégalités)
- La diversité des indicateurs (on pourra à cet égard traiter les deux premiers objectifs d'apprentissage dans un même temps)
- La distinction entre les inégalités au sein des pays et les inégalités mondiales (qui comprennent les inégalités entre les pays)
- La distinction entre inégalités avant redistribution et inégalités après redistribution

Nombreuses sources, notamment les travaux de T. Piketty, ou « Inégalités de revenu et de richesse en France : évolutions et liens sur longue période », Bertrand Garbinti et Jonathan Goupille-Lebret, ECONOMIE ET STATISTIQUE, N° 510-511-512, 2019.

=> Des exemples d'évolutions des inégalités (à ne pas toutes présenter aux élèves)

Part des revenus des 1 % ayant les plus hauts revenus en France, 1900-2014



Note : distribution du revenu national avant impôts (et avant taxes et transferts, à l'exception des retraites et allocations chômage) parmi les adultes. Séries « *equal-split* » (revenus des couples mariés ou pacsés divisés par deux).

Note de lecture : la part des revenus des 1 % dont les revenus sont les plus élevés passe de 22 % en 1900 à 7 % en 1983 puis à 11 % en 2014. En 2014, le revenu national moyen par adulte est de 34 580 €, et de 374 200 € parmi les 1 % ayant les plus hauts revenus.

Source : données et graphique extraits de Garbinti *et al.* (2017).

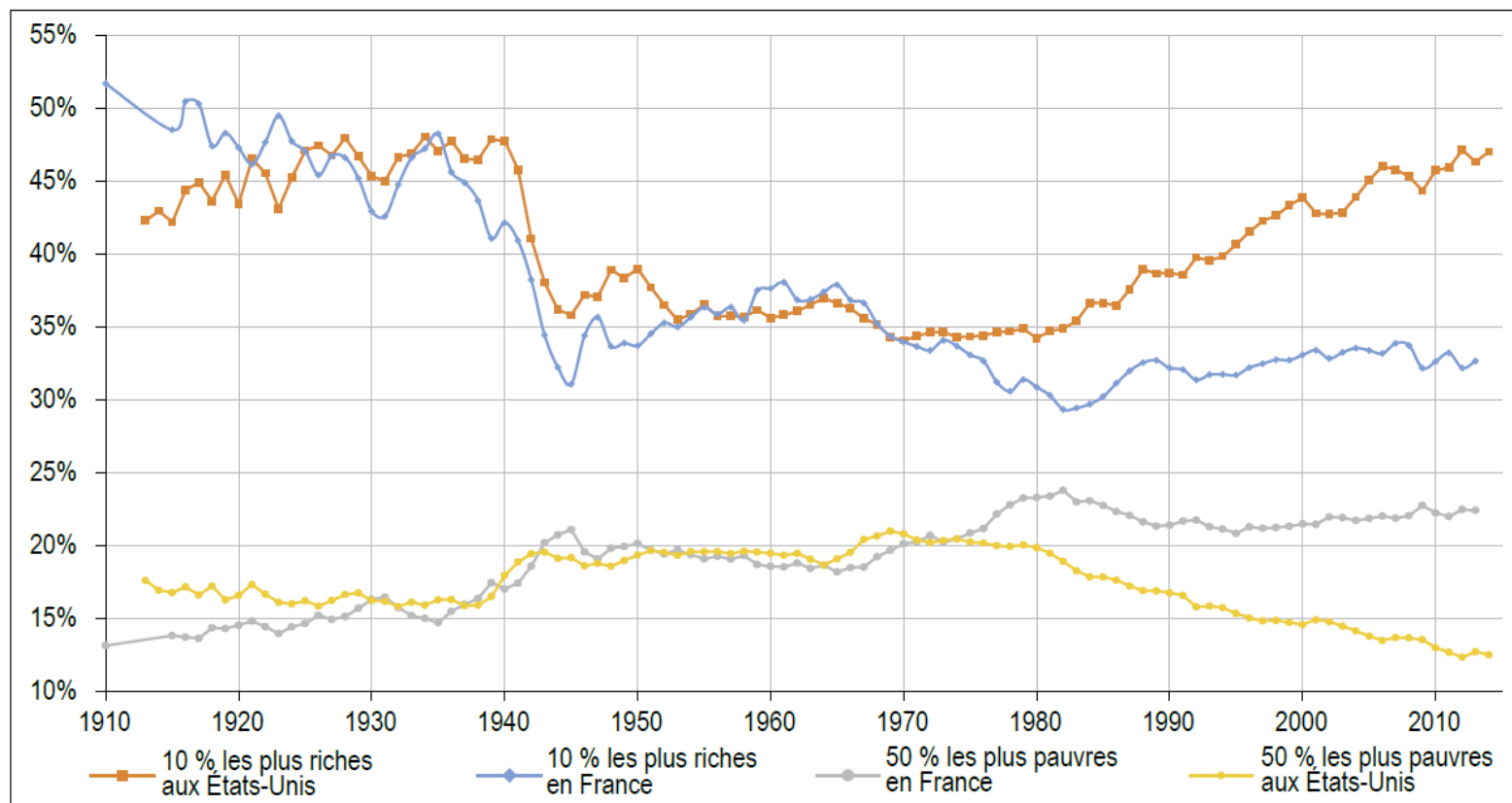
Évolution de la part des 1 % les plus riches dans le revenu national



Revenus avant impôts. Lecture : en 2014 aux États-Unis, les 1 % les plus riches ont perçu 20,2 % de l'ensemble des revenus du pays.

Source : World Wealth & Income Database – © Observatoire des inégalités.

Parts des revenus détenus par les 10% d'individus ayant les revenus les plus élevés et les 50 % ayant les revenus les plus faibles en France et aux États-Unis, 1910-2014



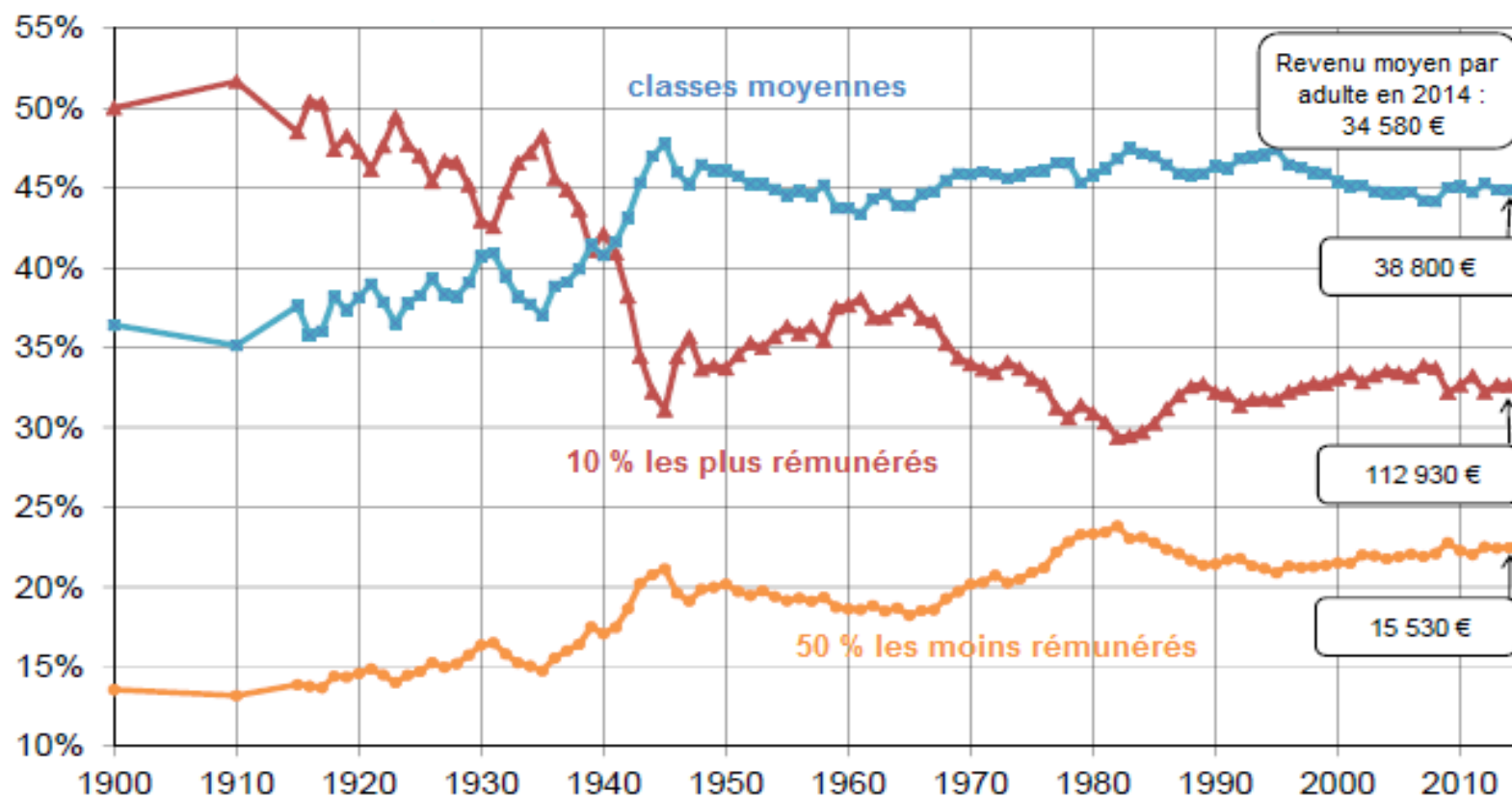
Note : distribution du revenu national avant impôts (et avant taxes et transferts, à l'exception des retraites et allocations chômage) parmi les adultes. Séries « *equal-split* » (revenus des couples mariés ou pacsés divisés par deux).

Note de lecture : entre 1910 et la deuxième guerre mondiale, la part des revenus détenus par les 10 % d'individus ayant les plus hauts revenus aux États-Unis se situe autour de 45 % ; elle se trouve autour de 35 % jusqu'en 1980, et remonte ensuite. En parité de pouvoir d'achat, en 2014, le revenu national moyen par adulte aux États-Unis s'établit pour les 10 % d'individus aux revenus les plus élevés à 248 810 € (112 930 € en France) et pour les 50 % les plus pauvres à 13 280 € (à 15 530 € en France).

Source : données et graphique extraits de Garbinti *et al.* (2018).

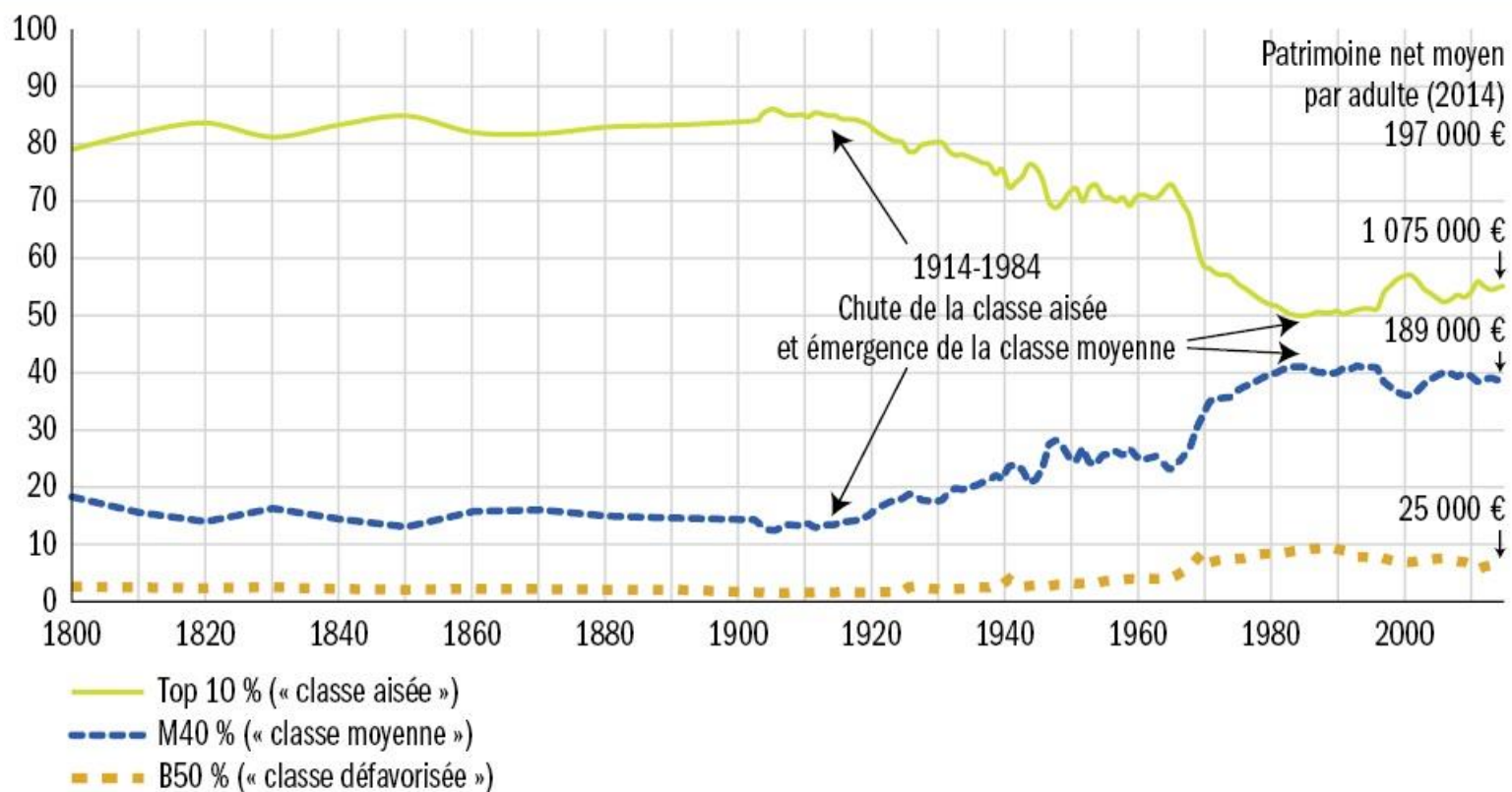
GARBINTI, Bertrand, Jonathan GOUPILLE-LEBRET & Thomas PIKETTY (2018), « Income inequality in France, 1900-2014: Evidence from distributional national accounts (DINA) », Banque de France, document de travail, n° 677

Parts du revenu national détenues en France par les...



Concentration du patrimoine en France, 1800-2014

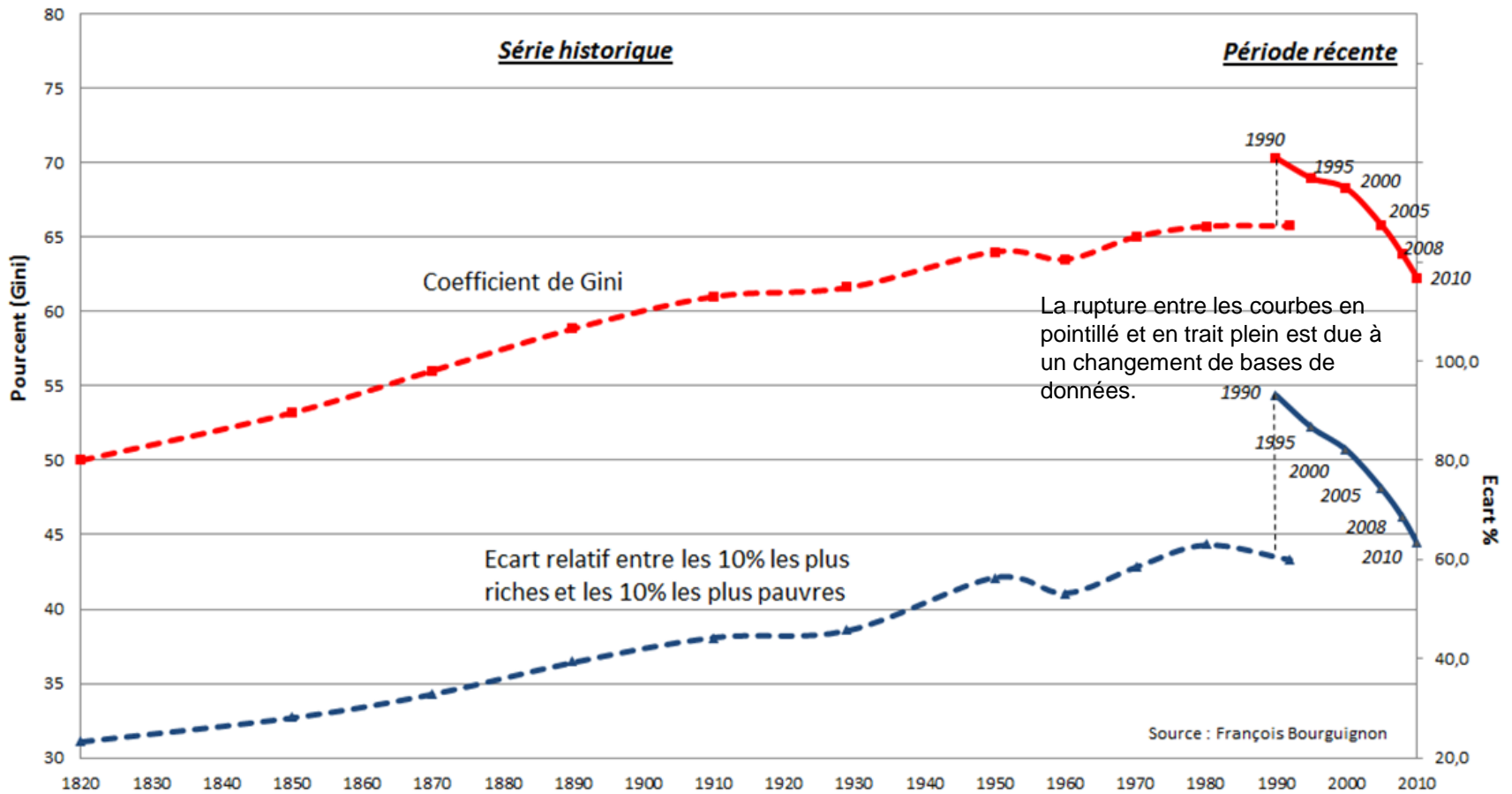
(axe des abscisses : années ; axe des ordonnées : part du patrimoine net détenue en % du patrimoine total)



Source : *Calculs des auteurs.*

©Banque de France - Rue de la Banque 66/2018

Evolution de l'inégalité mondiale: 1820-2006



Comprend inégalités au sein des pays et inégalités entre pays

Savoir interpréter les principaux outils de mesure des inégalités, statique (rapport inter-quantiles, courbe de Lorenz et coefficient de Gini, top 1%) et dynamique (corrélation de revenu parents-enfants).

- **Coefficient de Gini** : « L'indice (ou coefficient) de Gini est un indicateur synthétique permettant de rendre compte du niveau d'inégalité pour une variable et sur une population donnée. Il varie entre 0 (égalité parfaite) et 1 (inégalité extrême). Entre 0 et 1, l'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où la variable prend une valeur identique sur l'ensemble de la population. À l'autre extrême, il est égal à 1 dans la situation la plus inégalitaire possible, où la variable vaut 0 sur toute la population à l'exception d'un seul individu. Les inégalités ainsi mesurées peuvent porter sur des variables de revenus, de salaires, de niveau de vie, etc. » INSEE - Le coefficient de Gini représente le double de l'aire comprise entre la courbe de Lorenz de la distribution des revenus et la courbe de Lorenz associée à une situation théorique totalement égalitaire (dans laquelle tous les individus auraient exactement les mêmes gains).
- **Top 1%** : Part du revenu, ou du patrimoine détenue par le 1 % le plus riche.

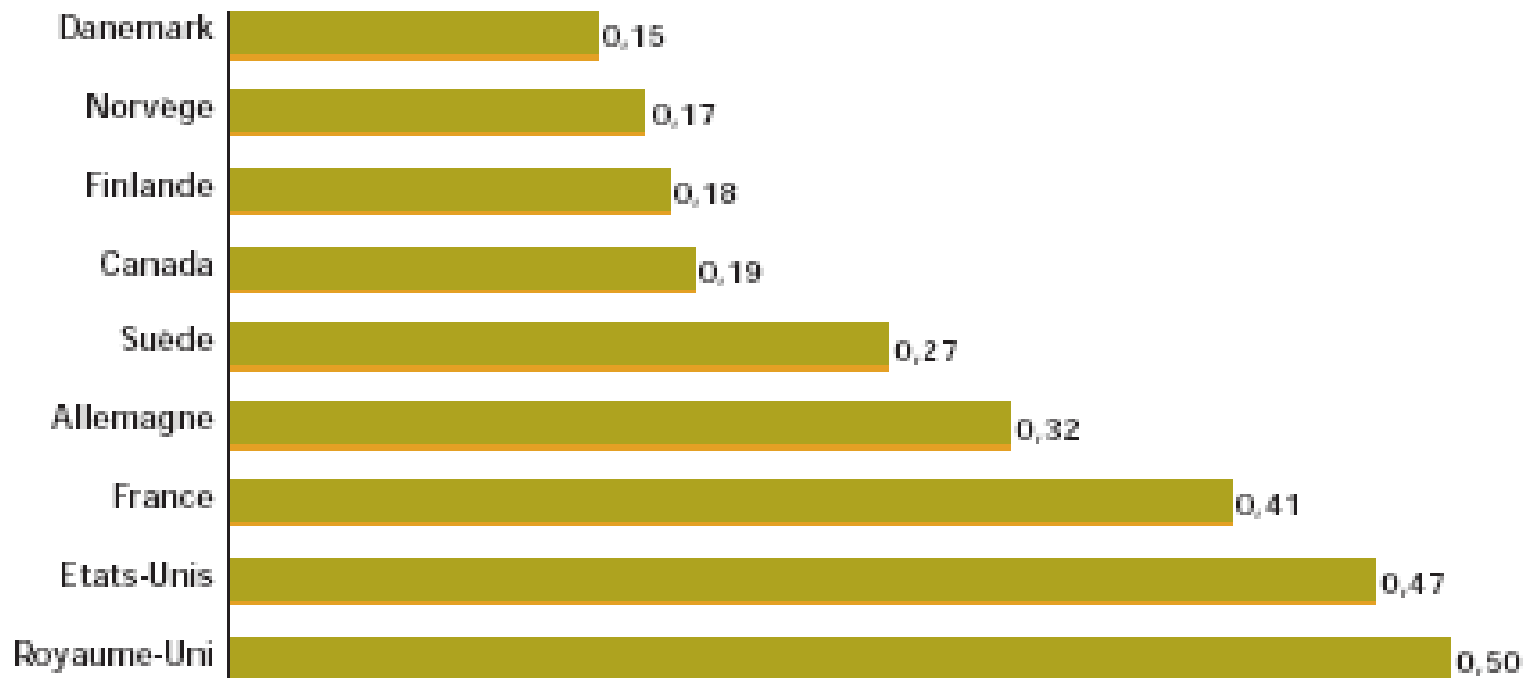
Corrélation de revenu parents-enfants

Mesurée par « L'élasticité intergénérationnelle des revenus » : différence en pourcentage du revenu des enfants qui est associé à une différence de 1 % du revenu des parents.

Une élasticité intergénérationnelle ρ de 0,5 signifie que si l'on considère les parents dont le patrimoine se situe à 100 % au-dessus de la moyenne de leur génération, leurs enfants seront en moyenne situés à 50 % au-dessus de la moyenne de la leur.

Habituellement, le coefficient ρ prend ses valeurs entre 0 et 1. Lorsque $\rho = 0$, les enfants ne tirent aucun avantage à avoir un parent en bonne position dans la distribution des richesses et la mobilité est parfaite. A l'inverse, lorsque $\rho = 1$, la conservation des positions est parfaite et la hiérarchie des positions se reproduit à l'identique. Théoriquement, ρ peut être supérieur à 1 (dans ce cas, les écarts s'amplifient de génération en génération) ou bien inférieur à 0 (dans ce cas, les enfants pâtissent du surcroît de richesse de leur parent).

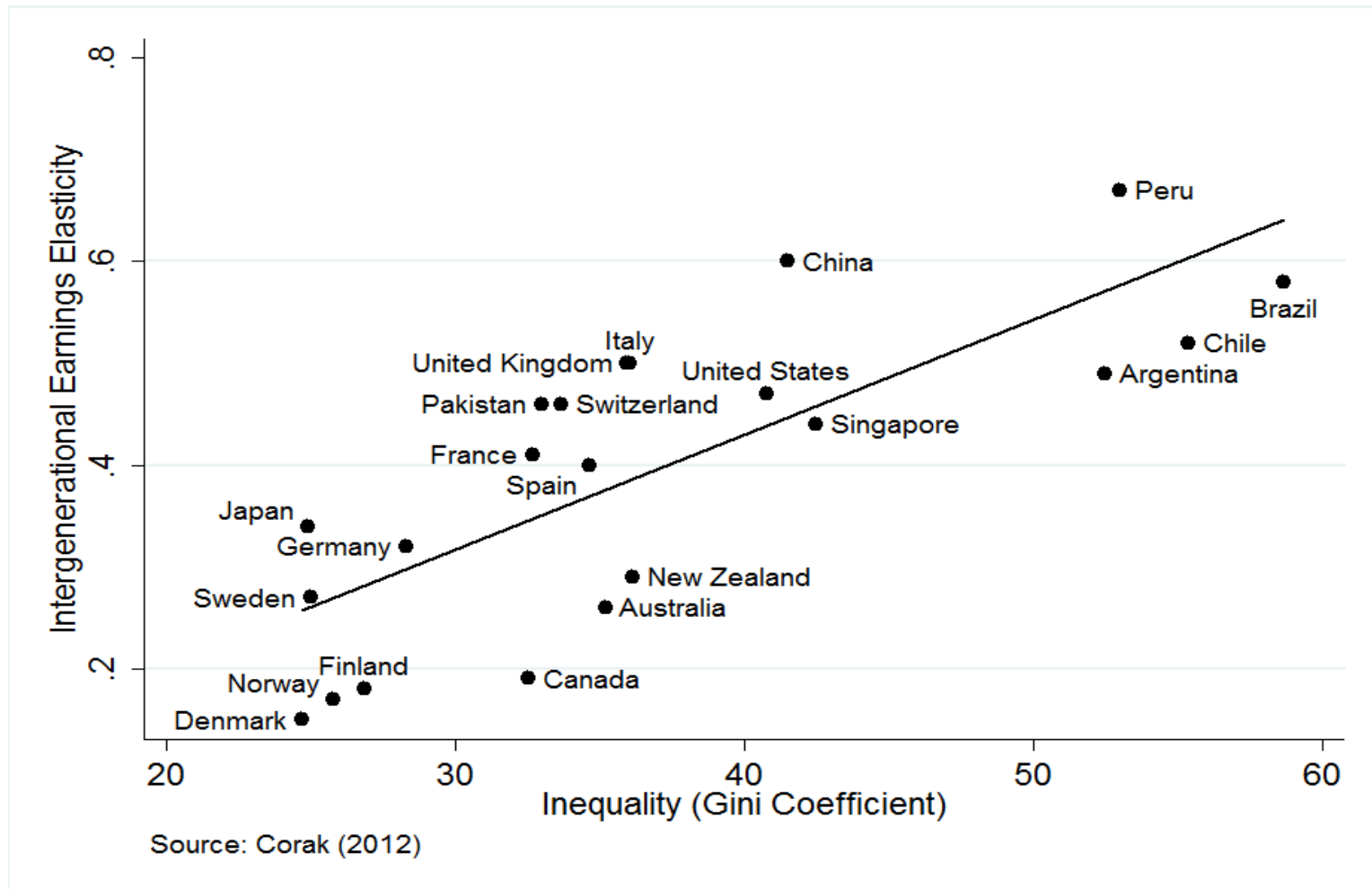
Pourcentage d'augmentation des revenus du fils pour 1 % d'augmentation des revenus du père



Source : « Do Poor Children Become Poor Adults ? Lessons for Public Policy from a Cross Country Comparison of Generational Earnings Mobility », par Miles Corak

Lecture : Au Royaume-Uni, un revenu du père 1 % plus élevé que celui d'une autre personne est associé à un revenu du fils 0,5 % plus élevé que celui du fils de cette autre personne. Autrement dit, la relation entre revenu du père et revenu du fils est forte. Ces données sont conformes aux résultats d'autres études, résumés dans *The Journal of Economic Perspectives*, été 2002. Les résultats beaucoup plus optimistes pour les Etats-Unis obtenus par Gary Becker en 1988 ne sont donc pas confirmés.

Courbe de Gatsby (pas au programme)



Comprendre que les différentes formes d'égalité (égalité des droits, des chances ou des situations) permettent de définir ce qui est considéré comme juste selon différentes conceptions de la justice sociale (notamment l'utilitarisme, le libertarisme, l'égalitarisme libéral, l'égalitarisme strict).

➤ **Les trois formes d'égalité**

- **Egalité des droits**
- **Egalité des chances**
- **Egalité des situations**

➤ **Les quatre principales conceptions de la justice sociale**

Les quatre grandes conceptions de justice sociale

- ❖ L'utilitarisme : une société juste est une société qui maximise la somme des utilités (ou satisfactions) individuelles
- ❖ Le libertarisme : une société juste est une société qui respecte les libertés individuelles et les droits de propriété
- ❖ L'égalitarisme libéral : une société juste est une société qui respecte les liberté fondamentales, l'égalité des chances et dont les inégalités profitent aux plus défavorisés
- ❖ L'égalitarisme strict : une société juste est une société dans laquelle les individus sont égaux

Exemple (caricatural) de choix entre les différentes possibilités institutionnelles

Libertarisme : refus de choisir

Utilitarisme : A

Egalitarisme libéral : B

Egalitarisme strict : C

	Situation A	Situation B	Situation C
Groupe 1	100	200	150
Groupe 2	800	600	200
Groupe 3	1000	1000	600

Conceptions de la justice sociale et formes d'égalité

	Egalité des droits	Egalité des chances	Egalité des conditions
Libertarisme	Oui, pour garantir la plus grande liberté individuelle	Oui, garantie par la liberté individuelle	Non, laisser faire la répartition effectuée par le marché
Utilitaristes	Oui	Oui, permet une meilleure efficacité économique	Ce n'est pas un objectif, mais une réduction des inégalités peut augmenter l'utilité totale
Egalitarisme libéral (selon Rawls)	Oui, le premier principe est le respect des droits et libertés de base	Oui, deuxième principe – possibilité de discrimination positive	Ce n'est pas un objectif, mais il faut améliorer le sort des plus défavorisés
Egalitarisme strict	Oui	Oui, garantie par l'égalité des conditions	Oui, c'est l'objectif principal

Comprendre que l'action des pouvoirs publics en matière de justice sociale (fiscalité, protection sociale, services collectifs, mesures de lutte contre les discriminations) s'exerce sous contrainte de financement et fait l'objet de débats en termes d'efficacité (réduction des inégalités), de légitimité (notamment consentement à l'impôt) et de risque d'effets pervers (désincitations).

- Action des pouvoirs publics en matière de justice sociale (fiscalité, protection sociale, services collectifs, mesures de lutte contre les discriminations) -> ancien programme, la redistribution en moins
- Contrainte de financement : soldes publics et éventuellement effet d'éviction
- Débats en terme d'efficacité sur la réduction des inégalités
- Débats en terme de légitimité. Le consentement à l'impôt repose sur la double conviction que :
 - l'impôt permet l'existence d'un Etat lui-même légitime, c'est-à-dire qui assure la protection des biens, des personnes et de leurs droits
 - le poids de l'impôt est réparti de façon équitable
- Débats en terme de risque d'effets pervers (désincitations)

Quelles inégalités sont compatibles avec les différentes conceptions de la justice sociale ?

Quelques références bibliographique :

- Arnsperger, Christian, Van Parijs, Philippe (2003) [2000], *Ethique économique et sociale*, La Découverte. 123 p.
- Dubet, François (2010), *Les places et les chances. Repenser la justice sociale*, Seuil, 122 p.
- Hayek, F., Droit, législation et liberté (1976), tome 2 : *Le mirage de la justice sociale*, PUF, Coll. Quadrige, 1995.
- Piketty, Thomas (2013), *Le capital au XXIe siècle*, Seuil.
- Rawls, John, *La justice comme équité, une reformulation de la théorie de la justice*, Editions La Découverte, 2003.
- Sen, Amartya, *Ethique et économie*, « L'évaluation de la justice doit-elle se fonder sur les moyens ou sur les libertés ? », PUF, Quadrige, 2002.